

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°52 du 26/06/06

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Grève en septembre dans l'éducation nationale

Déclaration des fédérations de l'éducation (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education)

Le budget 2007 poursuit l'entreprise de dégradation du service public d'éducation. Aux dizaines de milliers de postes supprimés lors des précédentes rentrées s'ajouteront près de 8700 postes (sur les 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires) qui manqueront pour assurer un service public de qualité. Dans le même temps, dans l'enseignement supérieur et la recherche, les engagements de créations de postes (1500 au lieu de 3000) ne sont pas tenus.

Ce sont les élèves, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, tout autant que les personnels qui vont en payer le prix : dégradation des conditions d'enseignement et de travail, réduction de l'offre d'enseignement, précarité accrue...

Le gouvernement avait déjà abandonné toute priorité à l'éducation, il continue aujourd'hui de démolir le service public.

Les fédérations de l'éducation (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education), réunies le 19 juin, dénoncent les arbitrages budgétaires du gouvernement qui conduiront à réduire considérablement les moyens du service public. Les fédérations dénoncent une politique à courte vue, rétrograde dans ses choix et dangereuse pour l'avenir.

Elles appellent les personnels à se mobiliser dans une action commune d'ampleur dès la rentrée 2006. Les mauvais coups ne doivent pas passer. C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui est concernée. C'est pourquoi elles décident de proposer une rencontre aux fédérations de parents d'élèves, aux syndicats de lycéens et d'étudiants...

Les fédérations appellent d'ores et déjà à des rassemblements unitaires le mercredi 6 septembre et à une grève courant septembre dont la date sera précisée à la rentrée.

Texte action du CDFN de la FSU des 20 et 21 juin : voir :

<http://actu.fsu.fr/>

Audience SEGPA

Suite aux remarques et aux propositions de modifications que nous avons formulées (voir SNUEPinfos 51), une délégation FSU a été reçue le 13 juin au ministère pour discuter du projet de circulaire SEGPA.

Le SNUEP était représenté par Pascale OLLAGNIER responsable nationale AIS et il est à noter que **seule la FSU a demandé une audience sur cette question.**

Le **SNUEP**, très sensible au devenir des SEGPA, a fait des **propositions d'amélioration** du projet :

- La possibilité d'accéder, après la SEGPA, à une formation qualifiante de niveau V (ce qui avait disparu du projet initial) figure à nouveau dans le texte.
- Le projet de circulaire précise à nouveau que l'élève de SEGPA est un collégien et qu'il participe comme les autres à la vie de l'établissement.
- L'orientation d'un collégien en SEGPA peut se faire à nouveau à tous les niveaux et pas seulement en fin de 6^{ème}.
- La nécessité d'un bilan médical avant l'entrée en 4^{ème} pour suivre une formation professionnelle est réprécisée.
- Une avancée sur l'effectif par classe a été obtenue « ...[un effectif moyen et d'environ 16 élèves] .. » a été remplacé par « ..[devrait être au maximum de 16 élèves].. » (nous avons proposé « doit être »).
- Il est précisé que les PLP doivent être prioritaires s'ils demandent une formation qui mène au 2CA-SH.
- Les élèves de SEGPA commencent bien leur formation dans les ateliers à partir de la 4^{ème}.
- L'EREA n'est plus « une solution dérogatoire possible » mais redevient un des centres de formation post SEGPA au même titre que le LP et le CFA.
- Par rapport au 1^{er} projet l'horaire de formation professionnelle est passé de 6h à 9h en 4^{ème} et reste de 9h en 3^{ème}.

Le SNUEP a fait remarquer que cet horaire était insuffisant pour les 3^{ème} mais est satisfait de l'augmentation de 3 h en 4^{ème}.

Les propositions faites par le SNUEP semblent avoir été entendues, mais seule la parution du texte définitif dans un prochain BO permettra de voir si toutes nos demandes ont effectivement été prises en compte. Restons vigilants !

La vie scolaire en péril ?

La carte des moyens de surveillance et d'assistance éducative pour 2006-07 est arrivée dans les établissements scolaires avec non seulement une baisse mais aussi des remarques inquiétantes sur l'avenir des moyens de surveillance.

Il y a une réelle volonté ministérielle de remplacer les assistants d'éducation (AED) par des emplois vie scolaire (EVS), c'est à dire les contrats de droit privé du plan Borloo.

Nous avons deux types d'EVS le contrat d'avenir (CA) et le contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) qui sont tous les deux de droit privé, avec des conditions de travail et de rémunération encore plus défavorables que les AED, qui eux-mêmes étaient déjà en retrait par rapport aux surveillants (MI/SE).

D'autre part, le recrutement n'a rien à voir avec celui des surveillants, que ce soit les AED ou les anciens MI/SE, recherchant plutôt de jeunes étudiants, mais est fait par l'ANPE auprès de personnes sans emploi, qui rencontrent des difficultés pour trouver du travail.

Nous avons affaire à une entreprise uniquement préoccupée par la baisse des chiffres du chômage et qui veut faire jouer aux établissements scolaires un rôle de re-motivation à l'emploi au détriment des missions de la vie scolaire.

Non seulement c'est mettre en danger la vie scolaire, ce qui est le cas depuis plusieurs années avec les baisses d'effectifs, mais c'est aussi un mépris pour le travail des CPE qui sont sensés encadrer ces personnels. De surcroît, ce n'est pas non plus l'intérêt des élèves (proximité de classe d'âge, aide au travail, écoute ... avec les surveillants-étudiants) de se retrouver face à des personnes souvent déstructurées.

Il faut se mobiliser dans les établissements et refuser de telles procédures, soit lors des derniers CA, soit à la rentrée.

Audits sur la modernisation de l'Etat

Déclaration commune :

Les organisations syndicales soussignées ne cautionneront d'aucune façon les objectifs gouvernementaux visant à réduire de 8500 emplois les effectifs de l'éducation nationale en 2007.

Les conclusions des premiers audits de modernisation de l'État servent aujourd'hui de point d'appui au ministre de l'éducation nationale pour justifier une grande partie des suppressions d'emplois annoncées. Il apparaît publiquement que l'objectif assigné à ces audits ne vise pas une amélioration qualitative du service public d'éducation mais une justification à posteriori de décisions d'économie budgétaire déjà prises par ailleurs.

Nos organisations récusent à l'avance les conclusions d'audits menées sur de telles bases.

La modernisation de l'État ne saurait être l'alibi d'une « nouvelle » purge budgétaire imposée au système éducatif.

SNUEP, SNES, SNEP, UNSEN-CGT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNETAA

Intervention du SNUEP :

Ce texte présenté lors de l'audit par René PASINI répond à la problématique spécifique de l'audit qui a été diffusée en direction des organisations syndicales et visible sur le site <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Le SNUEP considère que la seule approche proposée pour cet audit est une **approche comptable** visant à rentabiliser la voie professionnelle du Service Public et Laïque. Il semble que les objectifs de cet audit justifient des décisions budgétaires déjà prises, qui font passer l'amélioration du Service Public de l'Enseignement Professionnel au dernier plan. Nous ne pouvons l'accepter car cela serait **faire l'impasse sur les objectifs de l'Education Nationale qui doit prendre en compte la totalité d'une classe d'âge en gérant ses difficultés**. C'est aussi faire l'impasse sur la véritable mission des Lycées Professionnels qui est de donner une formation initiale à tous, formation générale, citoyenne, professionnelle. La formation professionnelle ne saurait se concevoir sans une formation générale et sans une formation professionnelle théorique. Les Lycées Professionnels doivent poursuivre les apprentissages des savoirs fondamentaux, notamment pour les premiers niveaux de qualifications (CAP, BEP, BAC Pro.)

L'approche purement comptable mettrait en péril, si elle était mise en œuvre, l'enseignement public par rapport à l'enseignement privé qui proposera aux familles d'autres conditions pour accueillir les élèves. Le SNUEP relève que les termes mêmes de l'audit portent en leur sein des réponses, en parfaite adéquation d'ailleurs, avec les objectifs gouvernementaux, européens et les objectifs de la loi visant à porter atteinte, à terme, aux lycées professionnels.

L'enseignement professionnel est un enseignement spécifique, son succès résulte de cette spécificité.

Il est mentionné que l'enseignement professionnel est caractérisé par une très grande diversité des spécialités pour les CAP, les BEP et les Baccalauréats Professionnels. **C'est un atout incontestable qui a été source de richesse pour une offre de formation dont l'objectif est la réussite du plus grand nombre** en adéquation avec les besoins de formation.

Il est totalement inexact d'affirmer que l'horaire hebdomadaire des lycéens est lourd. Les lycées professionnels ont subi ces dernières années des réductions d'horaires drastiques au détriment des

objectifs pédagogiques ce qui a entraîné une déprofessionnalisation de certaines formations. Certaines disciplines ne disposent plus d'un quota horaire acceptable, au regard des exigences.

Ce n'est pas la spécialisation fine des enseignements qui rend difficile les modifications d'orientation, mais plutôt pour de nombreuses spécialités, le manque de section d'accueil dans un périmètre acceptable et les réductions massives de moyens constatées ces dernières années. **Ce n'est pas, non plus, l'ajustement entre le potentiel enseignant et les besoins de formation qui sont source de difficultés, mais la substitution progressive des enseignants formés par des personnels précaires exploités auxquels l'on ne propose aucune perspective viable.**

La tâche des professeurs de lycée professionnel est de plus en plus difficile. En plus de l'évolution des publics et de la traduction des phénomènes de société, qu'il faut bien gérer, ils doivent s'acquitter, en plus de leurs cours et de leurs préparations, à de multiples tâches qui monopolisent leur temps : projets pluridisciplinaires, contrôle en cours de formation, contact avec les entreprises, organisation et contrôle des périodes de formation en milieu professionnel, modules complémentaires, travaux d'équipes,....

La voie professionnelle exige des enseignants qualifiés, dominant leur discipline et tout autre concept ne peut qu'amoinrir cette pertinence.

Affirmer sans explication qu'un pourcentage important d'heures d'enseignement sont délivrées devant des groupes de moins de 10 élèves relève de la manipulation.

Il s'agit là, soit d'une méconnaissance totale de la voie professionnelle, soit d'une recherche effrénée d'arguments pour justifier les réductions de moyens. Des sections sont ouvertes en liaison avec les branches professionnelles et en fonction de l'adéquation avec les possibilités de débouchés. Dans beaucoup de cas, la limitation des effectifs en groupe s'est imposée pour des raisons de sécurité. L'enseignement professionnel, c'est tout de même autre chose qu'un cours traditionnel dispensé à une classe de 24 ou 32 élèves.

Une adéquation trop rigide entre l'offre d'enseignement et les débouchés serait une erreur pour les premiers niveaux de qualification.

Encore une fois, l'on confond ici des dispositifs de formation avec l'enseignement professionnel qui doit gérer la formation générale, citoyenne et professionnelle, avec toutes ses exigences, afin de donner à tous une assise réelle de formation, destinée à l'évolution future de la jeunesse, dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie. Le développement des technologies impose des hauts niveaux de qualification dans toutes les disciplines.

Le regroupement de filières, outre les difficultés rencontrées par les établissements, rend illisible l'offre de formation et ne permet pas un enseignement ciblé sur la spécificité professionnelle. Cela est d'ailleurs contradictoire avec les contenus de formation propres à chaque diplôme.

L'apprentissage permettrait d'accroître le taux d'insertion des jeunes : Cela n'est pas la réalité !

Plusieurs rapports contestent cette affirmation, comme le dernier rapport de l'INSEE qui mentionne qu'une formation en Lycée Professionnel est préférable, même en cas de chômage. Il est indispensable de rappeler que ce n'est pas un dispositif de formation qui permet une insertion durable, mais la capacité des entreprises à créer des emplois stables. Ce n'est pas une accumulation de contrats d'apprentissage (dont l'avenir est incertain) qui feront progresser l'économie du pays. Encore une fois, tous les moyens sont bons pour tenter de justifier à posteriori le dogme gouvernemental.

L'obligation de résultats immédiats est suicidaire pour notre société.

Il ne faut pas oublier les objectifs pédagogiques de la voie professionnelle, les possibilités de poursuites d'études pour un nombre sans cesse croissant de lycéens et ne pas faire reporter les difficultés d'insertion sur l'Ecole. Chaque futur salarié doit pouvoir bénéficier d'une formation initiale la plus large possible pour pouvoir appréhender l'avenir : **C'est une des missions de l'État !**

Quelques économies à court terme au niveau du système éducatif risque de lui coûter très cher dans les années futures. Elles pourraient constituer une véritable bombe à retardement et il sera alors trop tard.

Le SNUEP n'est pas dupe des tentatives de remise en cause du statut des personnels sous couvert de réorganisation de la semaine scolaire.

Conscient de l'objectif de cet audit aux conclusions affichées, **le SNUEP-FSU affirme qu'il défendra, avec les personnels, la voie professionnelle et qu'il restera fidèle à ses objectifs en matière d'Education et de Formation initiale.**

CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

INFOS !

La dernière séance du CNFPTLV s'est déroulée le jeudi 21 juin.

Le SNUEP était représenté par René PASINI dans le cadre d'une représentation fédérale.

L'ordre du jour comportait entre autres l'élaboration des recommandations du Conseil en matière de **Validation des acquis de l'expérience**, le projet de travail avec les **CCREFP**, le fonctionnement du Conseil et des projets de conventions de CFA à recrutement national présentés par l'Education nationale.

Des points fondamentaux qui concernent pleinement le SNUEP !

Un compte rendu sera présenté lors du prochain Bureau National.

**MANIFESTATION NATIONALE A PARIS le 1^{er} juillet
CONTRE LES EXPULSIONS D'ELEVES SANS PAPIERS
A l'appel de la FSU et avec le Réseau Education Sans Frontière
Départ 15h place de la Bastille**

Affectation des stagiaires 2006/07 (BO n° 9 du 2 mars 2006)

A la rentrée prochaine, que vous soyez stagiaire IUFM, stagiaire en situation ou en report de stage, votre situation administrative et, donc, votre affectation seront décidées en juillet/août à l'occasion d'une CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale).

Le SNUEP siège dans ces deux commissions (celle des CPE et celle des PLP) et est là pour assurer votre défense.

Calendrier prévisionnel :

CPE : lundi 17 juillet

PLP : première semaine d'août (date non encore connue)

Lisez le « quatre pages » spécial stagiaires 2006/07 sur le site www.snuep.com

Téléchargez la fiche syndicale d'affectation (espace corpo, onglet « stagiaires »).

Pour être bien informé(e), notamment sur vos droits, contactez-nous au siège national :

Une adresse : 12, rue Cabanis 75 014 PARIS. 01 45 65 02 56 fax : 01 45 65 06 09
(permanences 9 h30 – 17h00, jusqu'au 7 juillet puis le jour de chaque commission)

Un site : www.snuep.com

Un courriel : snuepnat@snuep.com

Intégration à l'université

La loi sur l'Ecole de 2005 prévoit l'intégration de l'IUFM dans l'université (avant mai 2008) et un cahier des charges des formations devrait fournir un cadrage national pour les universités qui intégreront les instituts.

Trois IUFM : Reims, Limoges, La Réunion, doivent être intégrés le 1^{er} janvier prochain alors que le cahier des charges n'est pas encore connu.

Le congrès affirme :

« Le projet d'intégration des IUFM à l'université soulève des inquiétudes quant aux moyens financiers qui seraient en diminution et aux contenus pédagogiques dispensés ainsi que sur son autonomie de décision. Le SNUEP s'inquiète quant à cette intégration et veillera à ce que la spécificité des PLP ne soit pas diluée».

(Sablé sur Sarthe – 9 juin 2006)